



Sevrage tabagique

Traitement de la dépendance à l'égard du tabac

Est-ce une obligation légale de promouvoir des services de sevrage tabagique au niveau national ?

En effet. L'Article 14 de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac stipule que :

« Chaque Partie élabore et diffuse des directives appropriées, globales et intégrées fondées sur des données scientifiques et sur les meilleures pratiques, en tenant compte du contexte et des priorités nationales et prend des mesures efficaces pour promouvoir le sevrage tabagique et le traitement adéquat de la dépendance à l'égard du tabac ».

Le tabac est très addictif et les preuves s'accumulent sur la grande efficacité des services de sevrage tabagique pour traiter la dépendance à l'égard du tabac. Toutefois, les services de sevrage tabagique doivent être intégrés à des interventions à plus grande échelle au niveau national pour lutter contre le tabac, en vertu des obligations citées dans la Convention-cadre.

Des directives pour l'application de l'Article 14 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac sur les mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique ont été adoptées par la Conférence des Parties à sa quatrième session. Les directives ne sont pas seulement un excellent outil technique sur la dépendance à l'égard du tabac mais aussi un document détaillé étape par étape pour les États Membres à utiliser à la fois pour l'évaluation et pour la mise sur pied de services pour le sevrage tabagique.

Financement du traitement de la dépendance tabagique

Le traitement de la dépendance à l'égard du tabac est un service coûteux. Par conséquent, les directives suggèrent aux Parties les méthodes suivantes pour appuyer financièrement les services de traitement.

1. Créer des taxes sur le tabac.
2. Imposer des redevances de licences de fabrication et/ou d'importation.
3. Imposer des redevances d'homologation des produits du tabac.
4. Exiger des licences de vente pour les distributeurs et/ou détaillants de produits du tabac.
5. Infliger des amendes à l'industrie du tabac et aux détaillants pour non-respect des prescriptions, telles que des sanctions administratives d'ordre monétaire.

Les pays sont-ils obligés de fournir lesdits services de traitement à l'égard du tabac ?

Le désir d'arrêter de fumer chez les consommateurs de tabac est susceptible d'augmenter grâce à l'appui politique croissant en faveur de la lutte antitabac, aux démarches effectuées par les gouvernements pour interdire la consommation de tabac dans les lieux publics, à l'augmentation des taxes, à l'interdiction totale de la publicité, de la promotion et du parrainage en faveur du tabac. Il est difficile pour la plupart des consommateurs de tabac d'y renoncer seuls, mais ils peuvent bénéficier d'une aide et de soutien pour surmonter leur dépendance. En raison des capacités financières, des systèmes de santé et des priorités variables des pays, ils n'ont pas l'obligation d'adopter un système particulier de traitement de la dépendance à l'égard du tabac.

Tout en élaborant et en organisant des stratégies de sevrage tabagique et de traitement de la dépendance, les pays doivent prendre en compte les facteurs tels que le sexe, la culture, la religion, l'âge, le niveau d'éducation et de connaissances, la situation socio-économique, les incapacités éventuelles et les besoins des groupes dans lesquels la consommation de tabac est élevée.



Traitement de la dépendance à l'égard du tabac dans la Région

- Sept pays dans la Région ne disposent pas d'établissements pour le traitement de la dépendance à l'égard du tabac alors que douze pays ont créé des services de sevrage tabagique. Trois pays ont intégré des services de sevrage tabagique dans la plupart des établissements de soins de santé primaires, des hôpitaux et des centres médicaux. Dans deux de ces pays, le gouvernement finance entièrement le coût de ces services.
- Sur vingt-deux pays, seuls cinq offrent des services téléphoniques d'aide au sevrage tabagique où une personne est présente pour discuter du sevrage avec les personnes qui appellent.
- Une thérapie de substitution à base de nicotine (patchs, chewing-gums, pastilles ou inhalateurs) est vendue légalement dans dix-huit pays de la Région. Ces produits sont en vente libre dans les pharmacies. Toutefois, seuls quatre pays ont un système d'assurance-maladie national ou fédéral ou un service national de santé couvrant entièrement le coût de ces produits, alors que leur coût est partiellement couvert par l'assurance-maladie dans trois autres pays. Dans quatre pays, la thérapie de substitution à base de nicotine a été ajoutée à la liste des médicaments essentiels.

Efficacité du traitement de la dépendance

Les neuf conseils suivants contribueront à assurer l'efficacité du traitement de la dépendance tabagique au niveau national.

1. Le traitement de la dépendance à l'égard du tabac doit être à la fois disponible et très largement accessible pour un coût abordable et devrait comprendre la fourniture d'informations sur les différentes méthodes de sevrage existantes.
2. Les stratégies de sevrage tabagique doivent être adaptées aux besoins de chacun des consommateurs individuels de tabac, le cas échéant.
3. Les pays doivent veiller à la protection du processus de planification et d'élaboration des services de sevrage tabagique contre tous les intérêts commerciaux et autres de l'industrie pharmaceutique dont l'objectif est de promouvoir ses propres produits.
4. Les pays doivent s'inspirer des expériences des autres pays disposant de conditions sanitaires et économiques similaires.
5. Les systèmes de soins de santé doivent jouer un rôle central dans le traitement de la dépendance tabagique.
6. Les ressources et les infrastructures existantes doivent être utilisées pour la fourniture du traitement.
7. Les agents de santé doivent jouer un rôle central dans la promotion du sevrage tabagique et dans l'aide offerte aux consommateurs de tabac qui souhaitent arrêter.
8. La mention du tabagisme doit être obligatoire dans les dossiers médicaux.
9. Le renforcement ou l'établissement d'une infrastructure nationale pour promouvoir le sevrage tabagique et assurer un traitement de la dépendance à l'égard du tabac nécessitera des ressources à la fois financières et techniques et il sera donc essentiel de trouver des sources de financement à cet effet (Figure 1).



Composantes d'un système d'aide aux fumeurs qui souhaitent renoncer au tabac

Mettre sur pied des infrastructures de base et créer un environnement qui favorise les tentatives de sevrage tabagique en s'assurant que ces services sont intégrés aux systèmes de soins de santé existants, en traitant la question avec les agents de soins de santé et en établissant des composantes pour le système.

Créer des capacités d'aide au sevrage tabagique et de traitement de la dépendance à l'égard du tabac en veillant à ce que des médicaments soient disponibles, accessibles et gratuits ou d'un coût abordable pour la population et que la sélection de ces médicaments repose sur des bases factuelles.

Établir des approches s'adressant à l'ensemble de la population en offrant des services d'aide téléphonique permettant aux personnes qui appellent de bénéficier de conseils pour le sevrage tabagique; et conduire des campagnes de communication de masse.

Établir des approches individualisées plus intensives offrant des services spécialisés pour le traitement de la dépendance tabagique tels qu'une aide comportementale et des médicaments.

Étudier les dernières données de la recherche et envisager d'utiliser les nouvelles méthodes et les nouveaux médias dans la promotion du sevrage tabagique.

Figure 1. Composantes d'un système efficace de traitement de la dépendance tabagique